**Règlement du concours de nouvelles – Université Paris-Dauphine PSL 2024**

**Le thème du concours : « Choc »**

**Article 1 - Les organisateurs**

*La Plume de Dauphine*, association produisant le journal de l’université Paris-Dauphine PSL, organise un concours de nouvelles, en accord avec l’Université.

**Article 2 - Forme et nature**

Le concours laisse la liberté du format de texte à l’auteur.rice le soumettant. Il doit se conformer aux caractéristiques suivantes :  
- Le document doit avoir les caractéristiques littéraires d’une nouvelle.  
- Il doit s’agir d’une œuvre originale non publiée, individuelle comportant un titre en indiquant le nombre de signes (entre 8 000 et 10 000 signes, espaces compris).

- Le document doit être écrit en français, anonyme, soigné, dactylographié et paginé.  
- Le texte doit respecter le thème (« Choc »).

**Article 3 – Candidat.e.s**

Le concours est ouvert à tou.te.s les étudiant.e.s de Dauphine et de PSL, ainsi que les alumni de Dauphine et PSL ayant quitté l’établissement il y a moins de cinq ans.

**Article 4 - Modalités de participation**

La participation requiert l’envoi par mail à laplumedauphine@gmail.com de :

- La nouvelle en version PDF en pièce-jointe  
- Le formulaire d’inscription à retrouver sur www.laplumedauphine.fr  
- Le présent règlement signé et daté

Tout.e participant.e s’engage à faire parvenir une nouvelle :  
- Dont il est lui.elle-même l’auteur.rice  
- Qui n’a pas été primée dans un autre concours  
- Qui n’a pas fait l’objet de publication préalable, ni de contrat d’édition à venir  
Du seul fait de leur participation, les auteur.rice.s garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l’originalité des œuvres présentées. Les nouvelles adressées ne devront en aucun cas porter atteinte aux bonnes moeurs et à l’intégrité de personnes physiques ou morales.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté. La date de clôture des inscriptions est fixée au 20 mars 2024, 23h59.

**Article 5 – Processus de sélection**

Deux prix seront décernés.  
Les rédacteurs de *La Plume* desserviront le premier prix à la meilleure nouvelle, selon eux, après lectures et délibérations internes. S’ajoute un prix décerné par le public, le jour de la remise des prix, le 3 avril 2024. Les cinq nouvelles favorites, hors celle primée, des membres de *La Plume* seront lues par cinq membres de l’association Dauphine Éloquence. Le public sera amené à voter sur des cartons, de manière anonyme. La nouvelle remportant le plus de points de la part du public se verra décerner le prix du public. Tous.tes les participant.e.s au concours sont invités à cette soirée de remise des prix.

**Article 6 - Prix**

Composition des prix :  
- Prix La Plume: Une carte cadeau Fnac de 150€ et la publication de la nouvelle sur le site de *La Plume*.  
- Prix du public : Une carte cadeau Fnac de 100 euros. Ces prix ne pourront être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

**Article 7 - Informations légales**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés.  
Les participant.e.s sont informé.e.s que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à cette loi, les participant.e.s disposent d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition à l’ensemble des données les concernant.

**Article 8 - Autorisation et responsabilités**

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l’enregistrement donné.

**Article 9 - Respect du règlement**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrent.e.s à l’acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraine l’annulation de la candidature.

Ce présent règlement se place dans la continuité de la loi française et durablement de l’Université Paris-Dauphine-PSL. En signant, le.la candidat.e consent à respecter ces derniers.

Date et signature :